



# La lettre municipale

Commune de BURLATS

N° 5 - Octobre—Novembre—Décembre 2021

## LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

### Assistante sociale :

Uniquement sur rendez-vous au 05 63 73 02 11  
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30  
Site internet : <https://burlats.com/>

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi	8 h 30 - 12 h 30	13 h 30 - 17 h 30
----------------------	------------------	-------------------

## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 14 novembre, la commune a commémoré l'armistice de la première guerre 14-18.

A l'issue de l'office religieux, M. Le Maire a déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Dans son discours, il a rendu hommage aux militaires disparus au combat. Pour finir la chorale de Burlats a chanté l'hymne national.

Après avoir remercié les délégations militaires et leur porte-drapeau, les pompiers, les gendarmes et le piquet d'honneur du 8e RPIMA, toutes les personnes présentes ont été conviées au vin d'honneur qui se déroulait dans la Salle du Foyer.

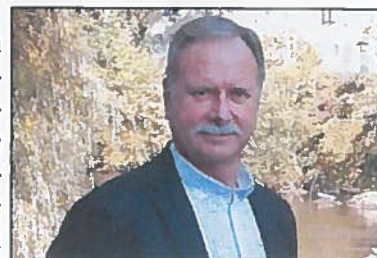


Monsieur le Maire  
Le Conseil Municipal  
de BURLATS

Vous souhaitez  
de très belles fêtes  
de fin d'année.

## LE MOT DU MAIRE

A l'approche de la fin d'année 2021, nous espérons tous que la situation sanitaire reste stable et que nous puissions passer les fêtes de Noël et du nouvel an avec sérénité.



Chacun peut jouer son rôle afin d'y parvenir et le respect des gestes barrière est encore et toujours un bon rempart contre la pandémie. C'est en jouant collectif que nous arriverons à ralentir la propagation du virus.

En attendant, Burlats se prépare et revêt dans divers endroits de la commune ses habits de lumière qui réveillent nos âmes d'enfants et nous entraînent dans la magie de Noël. La municipalité a investi dans de nouvelles illuminations plus économes en énergie mais tout aussi féériques, que je vous engage à découvrir.

Dans ce dernier numéro de 2021, vous pourrez suivre l'évolution des travaux engagés avec, cette année, une attention particulière sur le bourg de Lafontasse et le site du Lézert, ou des aires de loisirs ont été aménagées pour accueillir un large public.

Pour autant, les chantiers indispensables et récurrents ont continué à être menés sur l'ensemble de la commune.

Un focus sur les démarches d'urbanisme désormais possibles sur internet, des conseils de prudence sur les dangers du monoxyde de carbone et quelques échos de rentrée compléteront votre information pour ce dernier trimestre.

En attendant de vous retrouver nombreux pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire le 8 janvier 2022, je vous souhaite de savourer de bons moments de bonheur en famille et entre amis pour terminer l'année 2021.

Belles fêtes de fin d'année à tous !

Le Maire,  
Serge SERIEYS

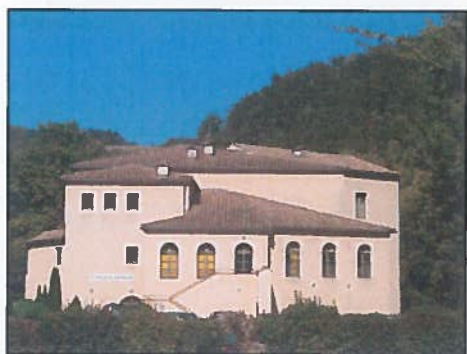


## LES ELUS SUR LE TERRAIN



L'après-midi du 19 octobre a été consacrée à un déplacement des élus municipaux sur différents sites de la commune.

Après avoir décidé de la plantation d'une haie d'arbustes et de mûriers platanes pour finaliser l'aménagement de l'aire intergénérationnelle de Lafontasse, ils se sont rendus à La Bourdarié pour tenter de résoudre un problème d'évacuation d'eaux pluviales, et travailler sur l'entrée du lotissement.



La sortie terrain s'est terminée par la visite du moulin des Sittelles. Ce dernier propriété de la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux est mis en vente. Ce qui justifie de la part de la municipalité une réflexion quant à son acquisition, afin de permettre la continuité des actions menées par l'association Musiphiles.

## URBANISME

### Un nouveau service en ligne pour effectuer vos démarches d'urbanisme

Un projet de construction ? Des travaux à déclarer ?

La communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et ses 16 communes déploient une plateforme permettant aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leurs démarches d'urbanisme auprès de leur mairie.

**A partir du 01 janvier 2022**, vous aurez la possibilité de déposer gratuitement votre demande d'urbanisme directement sur internet.

Les dossiers de certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ou de démolir pourront ainsi être déposés en ligne 7j/7, 24h/24.

Cette plateforme est le seul canal de dépôt dématérialisé. Un dossier envoyé par mail, par un formulaire de contact ou encore par une clé USB ne sera pas recevable.

Les demandes de pièces, modifications de délai passeront par cette plateforme si le dossier a été déposé de manière dématérialisée.

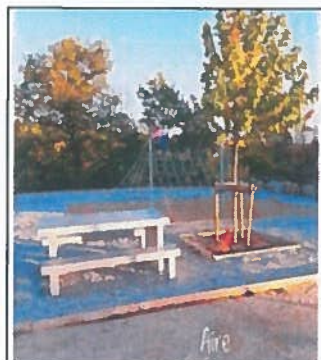
La possibilité de déposer les demandes sous format papier en mairie est maintenue.

Pour plus d'informations sur le service et pour déposer votre demande, vous pouvez vous connecter à l'adresse <https://ccsvp.fr/gnau>.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse [gnau@ccsvp.fr](mailto:gnau@ccsvp.fr)

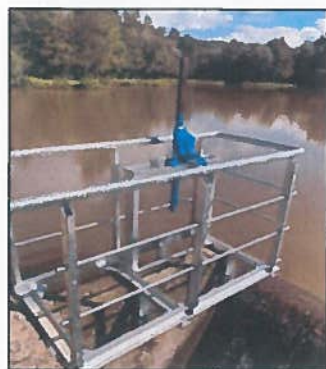


## Les travaux se poursuivent dans toute la commune.



A Lafontasse, « l'araignée » est désormais prête pour l'escalade, les plantations réalisées et le terrain de pétanque opérationnel. Il n'attend plus que les joueurs !

Dans la cour de la papeterie, l'affaissement de la chaussée a nécessité une intervention d'envergure réalisée par les services de la communauté de communes.



Au lac du Lézert, la nouvelle vanne d'évacuation du lac a été installée finalisant ainsi la mise en conformité de l'ouvrage.



Au lotissement du Lézert, l'éclairage public est en cours de rénovation. De nouvelles lampadaires viennent d'être installés, avec de nouvelles lampes de type LED.

Le pont de Burlats, quant à lui, a été entièrement repeint ce qui lui donne une nouvelle jeunesse. Celui des Salvages devrait l'être en 2022.



Dans le cadre des animations proposées par le Parc Naturel du Haut Languedoc, Rodolphe Majurel, spécialiste des chauve-souris est venu à Burlats le 8 octobre pour une journée consacrée à cet animal. Grâce aux conseils du conférencier, des nichoirs ont été confectionnés



par les habitants et les agents municipaux. Un de ces nichoirs a été installé dans un endroit susceptible de les attirer, près de la rivière où les moustiques en particulier constituent pour elles, une nourriture de choix.

A l'approche des fêtes, les lutins du Père Noël, étant débordés par la préparation des cadeaux, ont demandé aux employés municipaux de l'aide. Les ateliers se sont employés avec beaucoup de talent à fabriquer les boîtes à lettres du Père Noël pour que nos petits Burlacquois puissent glisser leurs commandes à temps pour le « grand jour »!





## CONCERTATION SUR LA CANTINE

La Mairie de Burlats a réuni le 15 novembre la Commission « Cantine » (écoles de Lafontasse et des Vignals) qui rassemble les représentants des parents d'élèves, le personnel périscolaire et le prestataire Scolarest.

L'objectif réaffirmé est d'assurer une bonne alimentation ainsi qu'un cadre de détente pour nos enfants dans ce moment privilégié de la journée scolaire.

Cette rencontre a permis aux familles de mieux connaître le travail d'un prestataire de restauration collective (approvisionnement, cuisine, acheminement) ainsi que le service de cantine effectué par le personnel. Après une période de rodage, le portail des inscriptions fonctionne et a permis de rationaliser les commandes auprès du prestataire.

Si une amélioration de la qualité et de l'équilibre alimentaires est constatée, une interrogation demeure sur les quantités individuelles fournies dans certaines situations. Une enquête sur place sera effectuée par le personnel auprès des enfants durant les prochaines semaines pour évaluer leur degré de satisfaction en termes de quantité et d'acceptabilité. Cette préoccupation doit aussi être reliée avec la nécessité de consommer l'ensemble du repas.

Prochaine réunion : début 2022.

## UN GESTE SUPPLEMENTAIRE POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES

**Baisse des Tarifs**

Dans une période qui voit les tarifs et taxes s'envoler, la municipalité, soucieuse du pouvoir d'achat de ses administrés, a décidé de consentir un effort supplémentaire sur

les tarifs de la cantine ; toutes les familles voient leur note de cantine allégée, quelle que soit la tranche de leurs revenus ; le plafond du repas à 1€ a été revu de façon à permettre à un nombre plus important de familles de bénéficier de ce tarif avantageux.

## CENTRE DE LOISIRS



Une enquête a été menée auprès des familles de la commune sur une éventuelle ouverture le mercredi du Centre de loisirs des Vignals, par le biais d'un questionnaire qui leur a été transmis. Les résultats de cette enquête permettront à la municipalité d'apprécier l'offre souhaitée par les parents et dans le cas où le besoin serait avéré, de se positionner auprès de L'Etat et de la CAF dans le cadre du plan mercredi pour mener à bien le projet.

## REPAS DES AÎNES

Promesse tenue !!!

Après un début d'année toujours perturbé par la COVID, qui avait empêché les aînés de se retrouver, la fête a été belle en cette fin d'été !



Tous les participants ont accepté le contrôle du pass sanitaire vérifié à l'entrée de la salle, et ont été récompensés de leur civisme par le délicieux repas proposé par Eve du restaurant l'Absinthe aux Salvages servi, comme de coutume, par les élus de la municipalité.

Annabella et Olivier ont mis tout leur cœur pour l'animation musicale de cette journée de retrouvailles et il faut bien dire qu'ils ont parfaitement rempli leur mission.

**Rendez-vous est pris pour le prochain repas, le 9 janvier 2022 !**

## LE PAVILLON ADÉLAÏDE AUX ARMOIRIES DE BURLATS



Grâce au savoir-faire des couturières du club des aînés, qui l'ont confectionné, un magnifique étendard portant le blason de Burlats flotte désormais sur le pavillon Adélaïde.

Long de 3 m et large de 2 mètres nos artistes ont mis 4 à 5 mois pour le réaliser.

Un grand bravo à toutes pour leur patience et leur immense talent !!!!





La CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a parmi ses missions la sensibilisation de la population à certains risques et à l'obligation de les prévenir.

A l'approche de l'hiver, il nous semble nécessaire d'attirer l'attention sur le ramonage.

Le ramonage consiste à enlever la suie accumulée le long des parois du conduit de cheminée afin d'éviter l'émission et l'intoxication par le monoxyde de carbone et prévenir tout risque d'incendie.

Le ramonage est un geste obligatoire, il doit être effectué par un professionnel qualifié qui délivrera un certificat de ramonage daté à bien conserver. Il est indispensable sur le plan légal et pour être en conformité avec les assurances. Sur le plan légal, la réglementation est fixée par un arrêté préfectoral. En ce qui concerne l'assurance, il convient de lire attentivement votre contrat qui fixe la fréquence de cette intervention.

Attention : les certificats de ramonage vendus en commerce avec les bûches de ramonage ne sont pas acceptés par les assurances

### À qui incombe l'obligation de ramoner ?

Elle incombe à l'utilisateur de la cheminée, le propriétaire s'il est occupant ou le locataire. Par contre si vous habitez un logement collectif, la responsabilité incombe au syndic ou au bailleur social.

### Que risque-t'on en cas de manquement?

Sur le plan légal on risque une contravention de 3ème classe : une amende pouvant aller de 68 à 450 euros. Quant à l'assurance la sanction est plus sévère en cas de sinistre provoqué par ce manquement pouvant aller jusqu'à l'annulation des indemnités et majoration de la franchise

Madame le docteur Haddad Rosa  
Conseillère municipale vice présidente de CCASS de Burlats

### LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore inodore (ne se voit pas et n'a pas d'odeur) et de ce fait on le respire sans se rendre compte, Il est très toxique pouvant entraîner la mort.



Ce gaz provient des appareils de chauffage (cheminée chaudière, poêle, chauffage d'appoint non électrique) et de cuissons qui utilisent comme combustible le bois, le charbon, le gaz, le fuel, l'essence, l'éthanol. Il se produit surtout lors d'une mauvaise combustion, ce qui est fréquent à l'intérieur des pièces confinées

Pour éviter l'intoxication il convient de :

- ramoner les cheminées suivant les règles
- aérer souvent les pièces chauffées
- ne pas boucher les grilles d'aération de la maison
- ne pas utiliser un chauffage d'appoint plus de deux heures sans bien aérer sauf pour les radiateurs électriques.
- les braseros et les barbecues doivent être utilisés à l'extérieur.
- ne pas laisser le moteur de votre voiture en marche dans votre garage surtout s'il est fermé.
- ne pas utiliser du bois peint dans les poêles et les cheminées.

### La conduite à tenir devant une intoxication au CO

Quand on est en présence d'un de ces appareils en marche on doit être alerté par des maux de têtes et ou des vertiges avec nausées et vomissements. Il faut agir vite en fermant la source et ouvrir grand les fenêtres, aérer et sortir de la pièce, il convient d'appeler les secours assez rapidement car on peut perdre connaissance et ne plus être en mesure de le faire.

On peut appeler :

- les pompiers au 18
- le SAMU au 15 ou au 114 pour les malentendants





## RAPID'INFOS

### BOITES AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

Chers enfants !!!

Le Père Noël a déposé une boîte pour recevoir toutes les lettres des enfants sages de Burlats :

- à l'école des Vignals
- à l'école de Lafontasse
- devant la mairie de Burlats

Alors, à vos stylos et crayons.

N'oubliez pas d'indiquer vos noms, prénoms et adresse pour recevoir une réponse.

**PS :** le chef des lutins viendra récupérer la boîte aux lettres le Vendredi 17 décembre

### QU'EST-CE QUE LE LANDOU 2.0



## LE LANDOU 2.0

Un espace de vie sociale itinérant au service de tous



- AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- ACCÈS INTERNET ILLIMITÉ ET GRATUIT
- FORMATION AU NUMÉRIQUE EN ATELIERS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS
- ATELIERS CRÉATIFS
- ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ
- ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS
- ATELIERS MÉMOIRES DE TERRITOIRES



LE PLANNING DU LANDOU EST DISPONIBLE DANS TOUTES LES MAIRIES DU TERRITOIRE  
Les services du Landou sont gratuits.

06 49 92 23 79  
evs@ccsvp.fr



## AGENDA



**Jusqu'au 5 décembre :**  
**Exposition de Andréa SANHEZ et Efrain SAMYN**  
Pavillon Adélaïde les Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis de 14h00 à 18h30

**Samedi 08 Janvier :**

**Vœux du Maire**

A partir de 12 h

Salle de la papeterie

**PASS sanitaire obligatoire**



**Dimanche 09 Janvier :**

**Repas des aînés**

A partir de 12 h

Salle de la papeterie

**PASS sanitaire obligatoire**

## DROIT D'EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

A quelques jours des fêtes de fin d'année laissez-nous vous souhaiter un heureux temps de Noël et du Jour de l'An !

Nous vous ferons part, dans le bulletin annuel de la commune l'année 2021, des attentes de notre groupe minoritaire quant à une concertation renforcée entre membres du conseil municipal sur des projets pour la commune qui peuvent nous être communs que l'on soit de la majorité ou de la minorité de l'assemblée municipale.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur cette concertation.

Aujourd'hui le temps est à la préparation des retrouvailles en famille et entre amis pour les fêtes de fin d'année

Vivez-les avec bonheur et sérénité en l'avenir, en prenant bien soin de vous, bien sûr !

Joyeuses fêtes

SB, NV, JMR et DS

